

Pologne

Place du tourisme dans l'économie

Le tourisme a représenté 5.3 % du PIB en 2010, chiffre qui marque un recul par rapport au record de 6 % enregistré en 2007. En 2010, la valeur totale du tourisme dans l'économie a été estimée à 74.2 milliards PLN, en recul de 4.9 % par rapport à 2009.

En 2010, le nombre d'arrivées internationales était de 58.3 millions, dont 12.5 millions de touristes. Ce chiffre est à rapprocher des 53.8 millions d'arrivées dénombrées en 2009 ; il est nettement inférieur aux 66.2 millions d'arrivées enregistrées en 2007. L'Allemagne reste le plus gros marché, avec 36 % des arrivées touristiques. Les recettes des voyages internationaux ont totalisé 28.9 milliards PLN en 2010, et représenté 4.9 % des recettes d'exportation du pays.

En 2010, 33.9 millions de voyages internes ont été recensés. Ce chiffre est en hausse de 10 % par rapport à celui de 2009, mais reste inférieur à celui enregistré en 2007 et en 2008. La majorité des voyages internes (59.6 %) a été de courte durée (de deux à quatre jours). Le nombre de voyages à l'étranger a été estimé à 7.1 millions, en progression de 13 % par rapport à 2009.

Le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a employé 241 700 personnes en 2010, contre 258 700 en 2009.

La modification des méthodes de classification de l'Office central de statistique ne permet pas de comparer ces chiffres à ceux des années 2007-08. Sur la période 2007-10, le chômage dans le secteur de l'hôtellerie et de la restauration a représenté près de 4 % du chômage total, connaissant baisse régulière – passant de 78 500 chômeurs en 2007 à 53 800 en 2010.

Organisation du tourisme

Le tourisme relève du ministère des Sports et du Tourisme (graphique 4.27), chargé de la gestion du tourisme national et des mécanismes de réglementation du marché touristique. Il est compétent pour délivrer les services touristiques et, depuis 1999, est responsable de l'Office national polonais de tourisme (POT).

Le POT assure la promotion de la destination Pologne, et assure le fonctionnement et le développement des systèmes d'information touristique nationaux – en Pologne et à l'étranger. Il est également chargé d'engager, évaluer et élaborer des plans de développement des infrastructures touristiques, ainsi que des plans de rénovation ou de reconstruction. Pour ce faire, il coopère avec les Offices régionaux et locaux du tourisme, organismes autonomes œuvrant à la promotion et au développement du tourisme aux niveaux régional et local. La relation entre ces organismes et le POT s'appuie sur des partenariats équitables. Le POT gère 14 bureaux internationaux (centres polonais

d'information touristique) dans les principaux marchés émetteurs – ou susceptibles de le devenir. Par ailleurs, de nombreux aspects de la politique générale concernent le tourisme mais ne relèvent pas des responsabilités spécifiques du ministère ; en effet, de nombreuses missions relatives au développement du tourisme incombent aux autorités régionales et locales.

Le ministère supervise également les activités des maréchaux (les dirigeants de l'exécutif des voïvodies), dans le domaine du tourisme. Au niveau régional, les maréchaux sont responsables de l'exécution des missions qui leur sont confiées par l'administration centrale du niveau national, notamment celles associées aux services touristiques définis par la loi de 1997.

Aux niveaux régional et local, ce sont respectivement le gouvernement autonome régional (voïvodie) et local (*powiat* au niveau du district et *gmina* au niveau de la commune) qui remplissent les fonctions essentielles liées au développement touristique. Leurs compétences couvrent deux domaines : l'ensemble des affaires publiques locales ou régionales qui ne sont pas officiellement réservées à d'autres entités (les « missions propres ») ; et l'exécution de missions confiées par l'administration centrale du niveau national (« missions déléguées »).

Ces missions sont les suivantes :

- tenir et contrôler le registre des voyagistes et des détaillants du tourisme ;
- délivrer des licences aux accompagnateurs et aux guides touristiques et exercer un contrôle sur leurs activités professionnelles ;
- vérifier que les voyagistes et les détaillants touristiques sont enregistrés et respectent les règles de fonctionnement ;
- tenir et contrôler le registre des organisateurs de stages de formation destinés aux accompagnateurs et aux guides touristiques ;
- nommer des commissions d'examen et vérifier la connaissance des langues étrangères des guides touristiques et des accompagnateurs ;
- procéder au classement des établissements hôteliers.

Les communes sont chargées de tenir les registres des campings et des prestataires de services d'hébergement non hôtelier, d'inspecter et d'enregistrer les structures d'accueil, et d'appliquer les sanctions le cas échéant.

Budget du tourisme

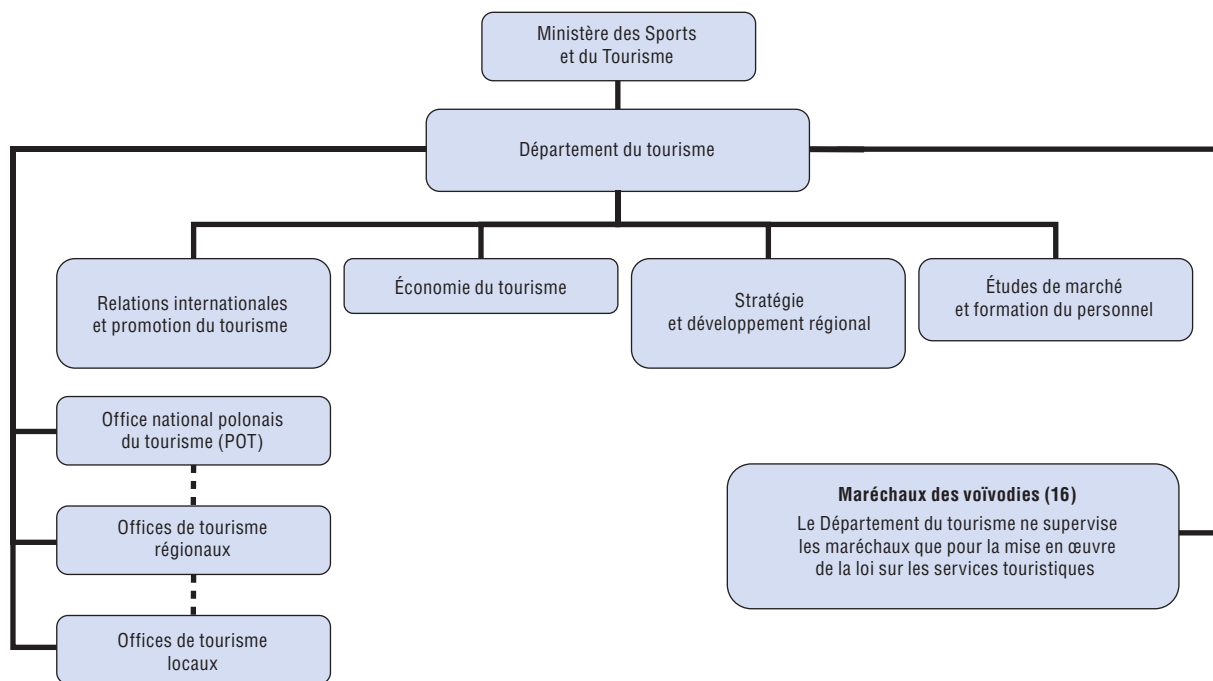
En 2010, le budget de l'administration nationale du tourisme s'élevait à 46.6 millions PLN ; 37.7 millions PLN sont destinés à l'Office national polonais de tourisme (POT). Par ailleurs, des fonds structurels couvrant la période 2007-13 sont alloués à des projets spécifiques du secteur. En outre, les entités autonomes ont alloué 720.6 millions PLN au tourisme en 2010, les voïvodies 66.6 millions PLN, les *powiats* 47.7 millions PLN, les municipalités de *powiat* (grandes villes) 145.6 millions PLN, et les *gminas* (communes) 460.7 millions PLN.

Politiques et programmes liés au tourisme

Le document stratégique *Orientations pour le développement du tourisme à l'horizon 2015* établit les objectifs suivants :

- renforcer la contribution du tourisme au PIB ;

Graphique 4.27. Pologne : organigramme des organismes de tourisme



Source : OCDE, d'après les données du ministère des Sports et du Tourisme, 2012.

- accroître le nombre de voyages touristiques internes ;
- augmenter le nombre de touristes et visiteurs étrangers.

Pour surveiller les retombées des opérations définies dans le document, l'équipe interministérielle établira un rapport annuel soumis au Conseil des ministres. Par ailleurs, le ministère des Sports et du Tourisme publiera deux rapports, le premier en 2012, le second en 2016, portant respectivement sur l'économie touristique des périodes 2007-11 et 2012-15.

Investissements associés à l'UEFA EURO2012™ – développement des infrastructures

Le Championnat d'Europe de football s'est déroulé en Pologne et en Ukraine en juin et juillet 2012. Les matches se sont déroulés dans quatre stades en Pologne, et quatre en Ukraine. En Pologne, 136 projets associés au Championnat ont été lancés, dont : la construction de nouveaux stades à Varsovie, Gdansk et Wrocław, la reconstruction d'un stade à Poznań et de stades de « remplacement » à Chorzów et Cracovie, des investissements en infrastructure (voies ferroviaires, autoroutes, parkings d'aéroports, et transport urbain multimodal), enfin la mise en place de centres d'entraînement de football.

Fonds structurels européens dédiés au tourisme

Les fonds structurels accordés par l'UE pour la période 2007-13 offrent à la Pologne une occasion unique de développer ses infrastructures et d'améliorer ses services touristiques. Au plan national, les mesures relatives au tourisme sont énoncées dans le Programme opérationnel « Économie innovante », et relèvent essentiellement des mesures « Promotion des atouts touristiques de la Pologne » et « Investissement dans les produits

touristiques d'importance suprarégionale » du sixième axe de priorité « L'économie polonaise sur le marché international ».

Le tourisme est également financé par les fonds du Programme opérationnel pour la Pologne orientale, notamment au titre des mesures « Favoriser le développement d'un tourisme durable » et « Itinéraires cyclables » du cinquième axe de priorité « Développement durable du potentiel touristique basé sur le cadre naturel ». Les projets associés au tourisme sont également soutenus par les Programmes opérationnels régionaux, le Programme opérationnel « Infrastructures et Environnement », le Programme opérationnel « Capital humain » et le Programme de développement rural. L'encadré 4.17 présente les projets touristiques financés sur des fonds européens en 2010.

Encadré 4.17. Favoriser le développement d'un tourisme durable

Le projet « Favoriser le développement d'un tourisme durable » a pour ambition de stimuler l'intérêt pour le tourisme dans cinq voïvodies de la Pologne orientale : Varmie-Mazurie, Podlachie, Lublin, Basses-Carpates et Sainte-Croix. Le 15 février 2010, l'Office national polonais de tourisme a signé un accord de financement d'un montant de 23.9 millions PLN avec le ministère du Développement régional, qui gère les fonds structurels communautaires attribués à la Pologne. Le projet sera conduit jusqu'en 2012, et se compose de deux volets : i) une étude (déjà réalisée) sur le développement des attraits touristiques de la Pologne orientale, dont une analyse des segments touristiques qui jouent un rôle stratégique dans l'économie macrorégionale ; et ii) la promotion de la Pologne orientale en tant que destination touristique dynamique dans le cadre d'une campagne médiatique (en cours). La campagne cible les groupes suivants : les touristes internes d'une tranche d'âge précise (25-59 ans), les familles avec enfants, ainsi que les touristes étrangers (allemands et ukrainiens essentiellement). En juillet 2010 a été lancée une campagne médiatique couvrant quasiment tous les modes de communications : la presse (34 titres), la télévision (spots télévisés sur toutes les grandes chaînes polonaises), la radio (227 stations) et Internet (lancement d'un site spécifique, www.pieknywschod.pl – Beauté de l'Est – en polonais, en anglais, en ukrainien et en allemand, qui a recensé 140 000 visiteurs uniques entre juillet et décembre 2010). La campagne aurait touché 17.5 millions de personnes.

Activités promotionnelles

Selon le document stratégique *Orientations pour le développement du tourisme à l'horizon 2015*, le tourisme culturel constituerait l'une des principales catégories du tourisme interne et récepteur. En 2010, le ministère de la Culture et du Patrimoine national a pris plusieurs mesures de promotion de la culture polonaise qui ont influé sur les arrivées touristiques. Plus de 2 200 manifestations promotionnelles et culturelles ont été organisées, auxquelles se sont ajoutés 4 500 événements à l'étranger dans le cadre de l'année Chopin.

L'une des manifestations les plus spectaculaires a été la croisière organisée à bord du voilier polonais de type brick, le Chopin, le long des côtes européennes ; cet événement a permis de faire entendre les chefs d'œuvre du compositeur et de promouvoir dans le même temps la culture, les traditions, l'histoire et les attraits touristiques de la Pologne. La croisière s'est accompagnée de concerts, d'expositions, de conférences et de

représentations dans 15 grands ports européens et leurs environs dans sept pays : Suède, Danemark, Allemagne, Belgique, Pays-Bas, France et Royaume-Uni.

En coopération avec l'Institut Adam Mickiewicz, le ministère de la Culture et du Patrimoine national a organisé une campagne de promotion dans le cadre de l'année de la Pologne au Royaume-Uni sous le slogan POLSKA! Year. Cette campagne avait pour objectif de rapprocher les sociétés polonaise et britannique par le renforcement des contacts culturels et économiques, y compris touristiques. L'Office national polonais de tourisme a participé à ces deux initiatives.

Certains de ces programmes sont conduits dans le cadre du projet *Faisons ensemble la promotion de la Pologne* – doté d'un budget de 141.7 millions PLN – qui se compose de 23 sous-projets et trois grands volets : a) opérations promotionnelles de la marque « Pologne », dotées d'un budget de 102.7 millions PLN ; b) mise en place d'un réseau de points d'information touristique (budget : 25 millions PLN) ; et c) transfert de connaissances (conférences, ateliers, stages de formation) (budget : 5.07 millions PLN). En 2009, l'Office national polonais de tourisme a lancé une campagne promotionnelle dont les principales activités ont démarré en 2010. Il met à profit des manifestations de premier plan hautement médiatisées comme l'année de la Pologne en Grande-Bretagne (2009/2010), le bicentenaire de Chopin (2010), la présidence polonaise de l'UE (2011) et l'UEFA EURO2012™ (2012) pour promouvoir l'attrait touristique de la Pologne.

Ressources humaines

Le ministère du Travail et de la Politique sociale assure un suivi permanent du marché du travail. Son dernier rapport a révélé que les professions de femme de chambre et de réceptionniste comptaient parmi les 30 professions connaissant une pénurie de main-d'œuvre, alors qu'il existe une offre excédentaire de cuisiniers. En 2010, une réforme de l'enseignement supérieur a été conduite en vue de mieux adapter le système aux besoins du marché du travail, et a proposé de transférer l'élaboration des programmes d'enseignement aux universités polonaises.

Compte satellite du tourisme

La Pologne a mis en place un compte satellite du tourisme pour évaluer les résultats économiques du secteur. Les résultats du CST sont livrés tardivement puisqu'ils ne sont disponibles que trois ans après l'année de référence. La Pologne a donc mis au point une méthode simplifiée, fondée pour une part sur les projections du CST, et pour une autre part sur l'évaluation de la consommation touristique au cours de l'année de référence. Cette méthode a été appliquée pour estimer les résultats économiques du tourisme en 2003-05, 2006 et 2008.

Profil statistique

Tableau 4.157. Pologne : tourisme interne avec nuitée(s)

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de séjours avec nuitée(s)	Milliers	13 199	14 560	15 510	15 492	16 327
Nombre de nuitée(s)	Milliers	40 680	44 036	46 472	45 411	45 730

Source : Office statistique de la Pologne.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932726572>

Tableau 4.158. Pologne : tourisme récepteur – arrivées internationales et recettes

	Unité	2006	2007	2008 ¹	2009	2010
Total arrivées de visiteurs internationaux	Milliers	65 115	66 208	59 935	53 840	58 340
Cinq principaux marchés						
<i>Allemagne</i>	Milliers	37 192	38 103	34 630	26 070	25 860
<i>République tchèque</i>	Milliers	7 102	7 292	7 820	8 180	9 240
<i>République slovaque</i>	Milliers	3 422	3 210	3 740	5 040	6 010
<i>Ukraine</i>	Milliers	5 642	5 444	3 320	3 820	5 030
<i>Bélarus</i>	Milliers	3 912	3 861	2 130	2 360	3 090
Nombre de visiteurs de la journée	Milliers	49 445	51 233	46 975	41 950	45 870
Recettes voyages internationaux	Millions PLN	22 409	29 081	28 075	27 800	28 900

1. Un changement méthodologique est intervenu dans les travaux de recherche en 2008.

Source : Ministère des Sports et du Tourisme.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932726591>

Tableau 4.159. Pologne : tourisme émetteur – départs internationaux et dépenses

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Nombre de voyages touristiques	Milliers	7 300	6 900	7 600	6 300	7 100
Dépenses voyages internationaux	Millions PLN	16 096	14 818	18 469	18 020	22 432

Source : Ministère des Sports et du Tourisme.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932726610>

Tableau 4.160. Pologne : entreprises du tourisme

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Ensemble des hébergements collectifs	Établissements	6 694	6 718	6 857	6 992	7 206
Hôtels et établissements assimilés	Établissements	2 301	2 443	2 642	2 836	3 223
Restaurants et traiteurs dans les établissements d'hébergement	Établissements	6 876	7 196	7 517	7 545	7 415
Restaurants et traiteurs	Établissements	12 223	12 308	13 069	13 305	14 408
Voyagistes et agences de voyage	Établissements	2 689	2 839	2 987	2 956	3 050

Source : Office statistique de la Pologne, Banque de données locales, Institut du tourisme.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932726629>

Tableau 4.161. Pologne : emploi dans le tourisme

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Voyagistes et agence de voyage	Salariés
Hôtels, restaurants	Salariés	230 375	241 764	278 253	258 704	241 727
Hôtels, restaurants (en équivalent temps plein)	Salariés	152 560	163 330	183 425	180 892	175 663

Source : Ministère des Sports et du Tourisme, Banque de données locales.


StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932726648>

Tableau 4.162. **Pologne : place du tourisme dans l'économie nationale**

2008	Unité	Consommation du tourisme interne	Consommation du tourisme récepteur	PIB du tourisme
Services d'hébergement	Millions PLN	3 294	3 033	3 903
Services de restauration	Millions PLN	2 205	4 356	2 885
Services de transport de voyageurs	Millions PLN	1 434	1 786	2 082
Services d'agences de voyage, de voyagistes et de guides touristiques	Millions PLN	1 310	346	1 980
Services culturels ¹	Millions PLN	657	1 954	1 349
Autres services	Millions PLN	317	4 548	12 198
Biens	Millions PLN	6 119	8 294	..
Total	Millions PLN	15 335	24 316	22 896

1. Y compris services culturels et de loisirs.

Source : Ministère des Sports et du Tourisme, Compte satellite du tourisme, 2010.



StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932726667>

Tableau 4.163. **Pologne : autres indicateurs économiques**

	Unité	2006	2007	2008	2009	2010
Part du tourisme dans le PIB ¹	%	5.7	6.0	5.9	5.3	5.3

1. Y compris dépenses touristiques réceptrices, internes et publiques, ainsi que les dépenses effectuées en Pologne par des résidents pour des voyages à l'étranger.

Source : Institut du tourisme.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/888932726686>



Extrait de :
OECD Tourism Trends and Policies 2012

Accéder à cette publication :
<https://doi.org/10.1787/tour-2012-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2013), « Pologne », dans *OECD Tourism Trends and Policies 2012*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/tour-2012-31-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.